

Séance du Conseil d'Administration en date du 2 JUILLET 2026

Délibération n° 2026- 18- Aide à l'autonomie

Le conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France s'étant réuni le 2 juillet 2026 en salle du conseil du bâtiment Claudin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Christian VAUTRIN;

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts de l'INSA HdF ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 18 juin 2026 ;

Le conseil administration examine une aide sociale d'initiative universitaire destinée à compenser des « frais liés à l'état de santé ou au handicap ».

Objet : la préservation de l'autonomie ou le maintien à domicile.

Modalités : versement ponctuel.

Conditions : aide soumise à une évaluation sociale (rencontre avec l'assistante sociale) et sous conditions de ressources.

Bénéficiaires : personnels de l'éducation nationale, en activité, en congé ordinaire de maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée.

Le montant des aides est décrit dans le tableau ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} Aout 2026.

Revenus mensuels	> 1650 € ☐	880 < RM < 1650 € ☐	< 880 € ☐
Degré d'Autonomie			
1 Autonomie limitée	330 € ☐	495 € ☐	660 € ☐
2 Autonomie préservée mais besoin d'aide	165 € ☐ Plafond de 2 000 €	250 € ☐	330 € ☐

Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président du Conseil

Rodolphe DELAUNAY

